



**RSM Ouest Audit**

24, Place d'Avesnières  
BP 30423  
53004 Laval Cedex  
France  
T +33 2 43 02 90 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

**DRONE VOLT**  
Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 1 822 229,52 euros

14 rue de la Perdrix  
93420 VILLEPINTE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale des actionnaires de la société DRONE VOLT SA,

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DRONE VOLT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**FONDEMENT DE L'OPINION**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

La note « 2.12 Impôts » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des impôts différés. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des impôts différés ainsi que celles retenues pour leur maintien. Nous nous sommes assurés que la note « 2.12 Impôts » de l'annexe fournisse une information appropriée.

La note « 2.2 Continuité d'exploitation » de l'annexe expose les paramètres retenus pour l'application du principe de continuité d'exploitation de la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons analysé ces informations et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

La note « 2.4 Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des frais de développement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur actuelle. Nous nous sommes assurés que les notes 2.4 et 4.1 de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 415 K€, et les avances de trésorerie consenties aux sociétés filiales, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2019 s'établit à 5 330 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « 2.5 Immobilisations financières » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par Direction Financière de la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Laval, le 19 mai 2020

RSM Ouest Audit  
Commissaire aux comptes



Jean-François MERLET  
Associé

# I. Comptes annuels

## 1. Compte de résultat

En €uros	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises	2 136 649	926 300	3 062 949	3 910 821
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	542 902	147 731	690 633	649 107
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>2 679 551</b>	<b>1 074 031</b>	<b>3 753 582</b>	<b>4 559 928</b>
Production stockée			57 282	90 840
Production immobilisée			1 485 463	1 078 601
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			20 086	186 240
Autres produits			7 466	5 514
<b>Total produits d'exploitation (I)</b>			<b>5 323 878</b>	<b>5 921 123</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises			2 782 452	2 275 421
Variations de stock			-464 001	355 891
Achats de matières premières et autres approvisionnements			24 077	163 547
Autres achats et charges externes			2 582 727	2 217 771
Impôts, taxes et versements assimilés			22 118	24 189
Salaires et traitements			1 443 002	1 351 217
Charges sociales			569 873	597 221
Dotations aux amortissements et dépréciations				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			737 425	535 972
- Sur actifs circulant : dotations aux dépréciations			100 877	126 679
Autres charges			124 993	187 290
<b>Total charges d'exploitation (II)</b>			<b>7 923 543</b>	<b>7 835 198</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>-2 599 665</b>	<b>-1 914 075</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
<b>Produits financiers</b>				
De participation				1 613
Autres intérêts et produits assimilés			7	396
Différences positives de change				31 716
<b>Total produits financiers (V)</b>			<b>7</b>	<b>33 725</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			4 047	46 534
Intérêts et charges assimilés			103 746	122 985
Différences négatives de change			26 255	19 189
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>			<b>134 048</b>	<b>188 708</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>			<b>-134 041</b>	<b>-154 982</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-2 733 705</b>	<b>-2 069 057</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion			195 000	
Sur opérations en capital				265
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			40 518	81 040
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>			<b>235 518</b>	<b>81 305</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion			43 510	107 445
Sur opérations en capital			301 757	46 470
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions			30 000	
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>			<b>375 267</b>	<b>153 915</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>			<b>-139 749</b>	<b>-72 610</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)			-968 703	-750 907
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>-1 904 751</b>	<b>-1 390 762</b>

## 2. Bilan

ACTIF - En €uros	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>4 674 963</b>	<b>1 105 915</b>	<b>3 569 048</b>	<b>2 696 019</b>
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	2 067 042	966 496	1 100 546	1 536 824
Concessions, brevet, licences, logiciels, droits & valeurs similaires	201 804	139 419	62 385	80 594
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 406 117		2 406 117	1 078 601
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 187 940</b>	<b>457 233</b>	<b>730 707</b>	<b>698 961</b>
Terrain				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	920 809	327 215	593 594	581 380
Autres immobilisations corporelles	267 131	130 018	137 113	117 581
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>577 374</b>	<b>53 047</b>	<b>524 327</b>	<b>548 615</b>
Participations (mises en équivalence)				
Autres participations	415 239		415 239	415 239
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	162 136	53 047	109 088	133 376
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 440 277</b>	<b>1 616 196</b>	<b>4 824 081</b>	<b>3 943 595</b>
<b>STOCKS ET EN COURS</b>	<b>1 082 484</b>	<b>113 895</b>	<b>968 589</b>	<b>478 184</b>
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	75 121		75 121	90 840
Produits intermédiaires et finis	73 000		73 000	
Marchandises	934 363	113 895	820 468	387 344
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>	<b>12 236 908</b>	<b>112 986</b>	<b>12 123 922</b>	<b>8 383 098</b>
Clients et comptes rattachés	1 593 966	112 986	1 480 980	1 175 015
Autres créances	10 642 942		10 642 942	7 208 083
Capital souscrit et appelé non versé				
<b>DIVERS</b>	<b>897 819</b>		<b>897 819</b>	<b>617 727</b>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	843 502		843 502	553 871
Charges constatées d'avance	54 316		54 316	63 856
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>14 217 211</b>	<b>226 882</b>	<b>13 990 329</b>	<b>9 479 009</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler	368 251		368 251	
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>21 025 740</b>	<b>1 843 078</b>	<b>19 182 663</b>	<b>13 422 604</b>

<b>PASSIF - En €uros</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Capital	1 822 230	1 066 077
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	16 746 550	13 841 825
Ecart d'évaluation		
Réserve légale	3 637	3 637
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	58 244	58 244
Report à nouveau	-5 264 185	-3 873 423
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-1 904 751</b>	<b>-1 390 762</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 461 724</b>	<b>9 705 598</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions des titres participatifs		
Emprunts		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	30 000	40 518
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>30 000</b>	<b>40 518</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	1 609 512	1 412 844
Autres emprunts obligataires	1 700 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	852 885	1 093 706
Emprunts et dettes financières diverses	1 589 207	341 680
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	16 043	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 190 969	435 871
Dettes fiscales et sociales	365 026	341 756
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	367 296	50 631
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>7 690 938</b>	<b>3 676 488</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>19 182 663</b>	<b>13 422 604</b>



### 3. Tableau de variation des capitaux propres

En €uros	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres 31/12/2018</b>	<b>1 066 077</b>	<b>13 841 825</b>	<b>3 637</b>	<b>58 244</b>	<b>-3 873 423</b>	<b>-1 390 762</b>	<b>9 705 599</b>
Affectation du résultat 2018					(1 390 762)	1 390 762	0
Changement de méthode							0
Augmentations de capital	756 153	3 591 834					4 347 987
Frais imputés sur la prime d'émission		(687 110)					(687 110)
Résultat net 31/12/2019						(1 904 751)	(1 904 751)
<b>Capitaux propres 31/12/2019</b>	<b>1 822 230</b>	<b>16 746 549</b>	<b>3 637</b>	<b>58 244</b>	<b>-5 264 185</b>	<b>-1 904 751</b>	<b>11 461 724</b>

## II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS 2019

### 1. Présentation de la société, faits caractéristiques de l'exercice

#### 1.1. Présentation de la société

DRONE VOLT une société par actions anonyme au capital de 1.822.229,52 euros composé de 60.740.984 actions de 0,03 € de valeur nominale.

Elle est enregistrée au RCS Bobigny 531 970 051. Le siège social est domicilié 14 rue de la Perdrix 93240 Villepinte.

DRONE VOLT est une société française dont les titres sont admis aux négociations sur le marché pan-Européen Euronext Growth (anciennement dénommé Alternext), marché non réglementé mais contrôlé au sens des directives de l'Union Européenne. 90% des titres de capital sont disponibles sur le marché Euronext Growth.

Le groupe DRONE VOLT est spécialisé dans la conception, l'assemblage et la commercialisation de drones terrestres et aériens télécommandés destinés aux secteurs des médias (notamment de la diffusion de chaînes TV), de la sécurité et de la surveillance, du transport et de la topographie. Le groupe propose également des prestations de formation et d'assistance technique.

#### 1.2. Gouvernance

Depuis l'assemblée générale du 11 mai 2017 les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général sont assurées par Monsieur Olivier Gualdoni.

#### 1.3. Faits caractéristiques

- Au cours de l'année 2019 60 OCA issues des émissions d'OCABSA en faveur de la société YA Global Master SPV LTD ont été converties et ont donné lieu à l'émission de 3.397.862 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 101.935,86 € assortie d'une prime d'émission de 517.330,81 €
- Au cours de l'année 2019 et conformément aux décisions de l'Assemblée Générale du 27 avril 2018 et du Conseil d'administration du 4 mai 2018, 5 tranches d'OCABSA soit 400 OCA ont été émises pour un montant de 4.000.000 € en faveur de la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES. Ces OCA sont assorties de bons de souscription d'actions. Parallèlement 320 OCA ont été converties au cours de l'année 2019 et ont donné lieu à l'émission de 19.148.913 actions nouvelles soit une augmentation de capital de 574.467,39 € assorties d'une prime d'émission de 2.575.765,94 €
- Le 2 mai 2019 et conformément à la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale du 27 avril 2018 au conseil d'administration 152 ORNANE (Obligations Remboursables en Numéraire et en Actions Nouvelles et Existantes) d'une valeur nominale de 5.000 € chacune soit 760.000 € ont été émises. Elles portent intérêt au taux de

- 7% par an sur 3 ans à compter de l'émission. Cette émission d'ORNANE s'apparente à un prêt classique avec un remboursement mensuel des intérêts et du capital en numéraire et remboursable à tout moment sans pénalités. A l'échéance les souscripteurs recevront un intérêt complémentaire *in fine* de 7%.
- Le 16 mai 2019 et conformément à la délégation consentie au conseil d'administration par l'assemblée générale du 27 avril 2018 il a été décidé de procéder à une augmentation de capital de 79.749,03 € par l'émission de 2.658.301 actions ordinaires par incorporation de créances au capital de Drone Volt S.A.
  - Le 19 décembre 2019 Drone Volt a émis un emprunt obligataire d'un montant de 1.700.000 € représenté par 1.700 obligations d'une valeur nominale de 1.000 € chacune. Les obligations portent intérêt au taux de 12% par an. Ils sont payables mensuellement tout comme les obligations. L'emprunt a une durée de 24 mois.
  - Le 30 décembre 2019 et conformément à la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale du 27 avril 2018 au conseil d'administration 163 ORNANE (Obligations Remboursables en Numéraire et en Actions Nouvelles et Existantes) d'une valeur nominale de 5.000 € chacune soit 815.000 € ont été émises. Elles portent intérêt au taux de 7% par an sur 3 ans à compter de l'émission. Cette émission d'ORNANE s'apparente à un prêt classique avec un remboursement mensuel des intérêts et du capital en numéraire et remboursable à tout moment sans pénalités. A l'échéance les souscripteurs recevront un intérêt complémentaire *in fine* de 7%.
  - Conformément aux accords contractuels d'octobre 2017 dans le cadre des modalités de financement de la société filiale Aerialtronics DV B.V. une commission en rémunération des garanties accordées a été facturée à la société Aerialtronics DV. BV pour un montant de 300.000 €
  - Une décision en matière de droits de douane dans le cadre d'un litige a été rendue au cours du premier semestre 2019. Elle est favorable à la société Drone Volt et a donné lieu à la comptabilisation d'un remboursement à recevoir de 195 K€ parmi les autres charges et produits opérationnels. Le versement en faveur de Drone Volt interviendra au cours du mois de mars 2020.

## 2. Règles et méthodes comptables

Le total du bilan des comptes annuels clos le 31 décembre 2019 s'élève à 19.182.663 euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégage une perte d'un montant de 1.904.751 €uros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17 mars 2020 par le conseil d'administration.

### 2.1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général (règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03) approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 et publié au J.O. le 15 octobre 2014.

Ce règlement a été modifié, notamment, par les règlements suivants :

- Le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 approuvé par arrêté du 4 décembre 2015 relatif notamment à la définition du fonds commercial, l'évaluation des actifs corporels et incorporels postérieurement à leur date d'acquisition, la mali technique de fusion :
- Le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 approuvé par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## 2.2. Continuité d'exploitation

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2019 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en application du principe de continuité d'exploitation. Pour ce faire, le Conseil d'Administration a tenu compte :

- de la situation au 31 décembre 2019 de l'actif net réalisable et du passif exigible ;
- des prévisions de trésorerie de la Société pour les 12 mois suivant la date de clôture ;

Le Conseil d'administration, après avoir examiné ces différents éléments, a estimé que la société pourra faire face à ses besoins en trésorerie et ce jusqu'au 31 décembre 2020 au minimum, et par conséquent que les comptes annuels devaient être préparés suivant le principe de continuité d'exploitation.

## 2.3. Changement de méthode et comparabilité des exercices

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## 2.4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux et à leur coût de production pour les actifs produits par la société. Les immobilisations acquises à titre gratuit et par voie d'échange sont évaluées à leur valeur vénale.

Certains frais de développement de projets, principalement liés aux développements de la technologie embarquée par les drones, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

Nature des immobilisations	Durée en années	Mode
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Frais de recherche et développements	5	Linéaire
Logiciels	1 à 5	Linéaire
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Installations techniques	3 à 10	Linéaire
Matériel et outillage industriels	1 à 5	Linéaire
Installations générales, agencements et aménagements divers	10	Linéaire
Matériel de bureau	3 à 5	Linéaire
Matériel informatique	3 à 5	Linéaire
Mobilier	10	Linéaire

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Le cas échéant, les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

## 2.5. Immobilisations financières

### 2.5.1. Titres de participation

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés. Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

### 2.5.2. Avances de trésorerie consenties aux sociétés filiales

Ces avances sont comptabilisées en compte courant et figurent parmi les autres créances d'exploitation. Il s'agit essentiellement de financements par la Société des besoins de trésorerie des filiales du groupe afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

## 2.5.3. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société ;
- Les actions propres de la société.

En application de l'article L.233-12 et L.233-7 du code de commerce, nous vous informons du nombre d'actions auto-détenues en début d'exercice et en fin d'exercice ainsi que des franchissements de seuils sur l'exercice.

La Société a conclu avec la société Invest Securities, en date du 11 janvier 2016, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction, un contrat de liquidité dont l'objet est de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des actions de DRONE VOLT sans entraver le fonctionnement régulier du marché.

Nous vous indiquons qu'au 31 décembre 2019, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

Nombre d'actions : 221 646 titres

Solde en espèces du compte de liquidité : 8.545,90 euros

## 2.6. Stocks et en cours

Sont enregistrés dans les comptes de stocks les drones ainsi que les pièces destinées au montage et à la maintenance des drones.

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

## 2.7. Créances d'exploitation

### 2.7.1. Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives aux marchandises livrées non facturées.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au cas par cas qui prend en compte l'ancienneté des créances.

## 2.7.2. Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances sur l'état (crédit impôt recherche, taxe sur la valeur ajoutée) et aux avances de trésorerie consenties aux filiales (cf. § 2.4.2).

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

## 2.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

## 2.9. Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

## 2.10. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont comptabilisés en charges à répartir et étalés linéairement sur la durée de l'emprunt. Lorsque ces frais se rapportent à des émissions d'obligations convertibles en actions la fraction des frais non amortis à la date de la conversion des obligations en actions est portée en prime d'émission.

## 2.11. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes sont satisfaites :

- La société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- La société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à l'entité ;



- et les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés comptablement lors de la livraison des marchandises.

## 2.12. impôts

Conformément à la préconisation de l'ordre des experts comptable présenté dans sa recommandation n°120 de février 1987, la société Drone Volt applique la méthode de l'impôt différé.

En application de la méthode de l'impôt différé, un impôt différé est comptabilisé dès lors que des différences sont mises en évidence entre la valeur comptable d'un bien et sa valeur fiscale (approche « bilancielle »). Ainsi l'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période au cours de laquelle sont comptabilisés les produits et charges qui génèrent un impôt différé, quelle que soit la période de paiement effectif de cet impôt.

Il est procédé à une compensation des actifs et passifs d'impôts différés.

Les impôts différés sont comptabilisés au taux d'impôt sur les sociétés voté à la clôture des comptes et fonction des prévisions d'utilisation des déficits. Le taux d'impôt sur les sociétés de 25% a été retenu au 31 décembre 2019.

Les reports déficitaires donnent lieu à la comptabilisation d'un actif d'impôt dès lors que leur récupération est jugée probable. Cette probabilité est jugée au regard de sa capacité à réaliser un bénéfice imposable attendu. Les bénéfices prévus sont issus de commandes signées ou sur le point d'être signées.

## 3. Notes relatives au compte de résultat

### 3.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2019 s'élève à 3,8 millions d'euros. Il s'analyse de la façon suivante :

Chiffre d'affaires - En euros	31/12/2019	31/12/2018	Variations
Ventes de drones France	2 136 649	2 660 480	-523 830
Ventes de drones UE	413 185	488 363	-75 178
Ventes de drones export	513 114	761 979	-248 864
Ventes de prestations de services France	542 902	509 805	33 097
Ventes de prestations de services UE et export	147 731	139 302	8 429
Autres	0	0	0
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 753 582</b>	<b>4 559 926</b>	<b>-806 344</b>

### 3.2. Production immobilisée

Production immobilisée - En euros	31/12/2019	31/12/2018
	1 485 463	1 078 601

La production immobilisée représente essentiellement le coût interne relatif aux salariés qui participent aux projets de développements des drones et des technologies associées.

### 3.3. Autres achats et charges externes

Charges externes - En euros	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Sous traitance	415 575	274 786	140 789
Location immobilière et mobilière	183 831	144 851	38 980
Entretien et maintenance	116 209	56 882	59 327
Assurance	61 279	45 078	16 201
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	981 378	749 287	232 091
Publicité, publications, relations publiques	307 931	312 843	-4 911
Voyages et déplacements	145 815	171 534	-25 719
Frais postaux et télécommunication	49 158	46 482	2 676
Autres charges externes	321 550	416 028	-94 477
<b>Total charges externes</b>	<b>2 582 727</b>	<b>2 217 771</b>	<b>364 955</b>

### 3.4. Charges de personnel

Les charges de personnel de la société au 31 décembre 2019 s'élèvent à 2 millions d'euros. Elles s'analysent et évoluent de la façon suivante :

Charges de personnel - En euros	31/12/2019	31/12/2018	Variation
Salaires	1 443 002	1 351 217	91 785
Charges sociales	569 873	597 221	-27 348
Dont crédit d'impôt Compétitivité Emploi	0	-30 022	30 022
<b>Total charges de personnel</b>	<b>2 012 875</b>	<b>1 918 416</b>	<b>94 459</b>

L'effectif à fin décembre 2019 s'établit à 28 personnes contre 35 au 31 décembre 2018.

### 3.5. Impôts sur le résultat

Le produit d'impôt sur les sociétés correspond :

- aux crédits impôt recherche ;
- au déficit fiscal reportable de l'exercice qui a donné lieu à la comptabilisation d'un impôt différé actif.

Les déficits fiscaux sont comptabilisés en tant qu'actif d'impôt différé en présence de bénéfices prévus issus de commandes signées ou sur le point d'être signées.

## 4. Notes relatives au bilan

### 4.1. Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes - en euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Frais de recherche et développement	2 042 062	114 724	89 744		2 067 042
Fonds commercial					
Immobilisations incorporelles en cours	1 078 631	1 485 463	157 947		2 406 147
Concessions, brevets, logiciels	175 016	26 788			201 804
<b>Immobilisations incorporelles brutes</b>	<b>3 295 710</b>	<b>1 626 975</b>	<b>247 691</b>		<b>4 674 993</b>

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Frais de recherche et développement	505 269	472 434	11 177		966 526
Fonds commercial					
Immobilisations incorporelles en cours					
Concessions, brevets, logiciels	94 422	44 997			139 419
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>599 691</b>	<b>517 431</b>	<b>11 177</b>		<b>1 105 945</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
<b>Ecarts d'acquisition</b>					
Frais de recherche et développement	1 536 793	-357 710	78 567		1 100 516
Fonds commercial					
Immobilisations incorporelles en cours	1 078 631	1 485 463	157 947		2 406 147
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	80 594	-18 209			62 385
<b>Valeurs nettes</b>	<b>2 696 018</b>	<b>1 109 544</b>	<b>236 514</b>		<b>3 569 048</b>

## 4.2. Immobilisations corporelles

Valeurs brutes - en euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	750 758	205 900	35 849		920 809
Installations générales, agencements, aménagements divers	100 277	30 531			130 808
Matériel de bureau et informatique	120 116	16 207			136 323
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>Valeurs brutes</b>	<b>971 151</b>	<b>252 638</b>	<b>35 849</b>		<b>1 187 940</b>

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	169 379	173 317	15 479		327 215
Installations générales, agencements, aménagements divers	31 852	14 852			46 704
Matériel de bureau et informatique	70 960	12 355			83 314
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>272 191</b>	<b>200 523</b>	<b>15 479</b>		<b>457 232</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Clôture
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	581 380	32 584	20 370		593 594
Installations générales, agencements, aménagements divers	68 424	15 680			84 104
Matériel de bureau et informatique	49 156	3 853			53 008
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>Valeurs nettes</b>	<b>698 960</b>	<b>52 116</b>	<b>20 370</b>		<b>730 709</b>

### 4.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes - en euros	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Titres de participations	415 239			415 239
Autres titres immobilisés				
Dépôts et cautionnement	80 202		2 366	77 835
Autres immobilisations financières	102 173		17 873	84 300
Créances rattachées à des participations				
<b>Valeurs brutes</b>	<b>597 614</b>		<b>20 239</b>	<b>577 376</b>

Provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Titres de participations				
Autres titres immobilisés				
Dépôts et cautionnement				
Autres immobilisations financières	49 000	4 047		53 047
Créances rattachées à des participations				
<b>Provisions</b>	<b>49 000</b>	<b>4 047</b>		<b>53 047</b>

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Clôture
Titres de participations	415 239			415 239
Autres titres immobilisés				
Dépôts et cautionnement	80 202		2 366	77 835
Autres immobilisations financières	53 173	-4 047	17 873	31 253
Créances rattachées à des participations				
<b>Valeurs nettes</b>	<b>548 614</b>	<b>-4 047</b>	<b>20 239</b>	<b>524 329</b>

Les actifs financiers sont notamment constitués d'actions propres. Les actions propres sont valorisées selon le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Au 31/12/2019 la société détient 221.646 actions propres valorisées au coût moyen de 0.34€ soit un total de 75.755 euros. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle de ces actifs est inférieure à la valeur nette comptable. Au 31 décembre 2019 une dépréciation d'un montant de 53.047 a été comptabilisée.

## 4.4. Stocks

en euros	31/12/2019	31/12/2018
En cours de production	75 121	90 840
Stock de produits finis	73 000	0
Valeur brute de marchandises	934 363	470 363
Dépréciation du stock de marchandises	-113 895	-83 019
<b>Valeur nette des stocks et en cours</b>	<b>968 589</b>	<b>478 184</b>

## 4.5. Etat des créances

en euros	31/12/2019	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an	31/12/2018
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>162 136</b>		<b>162 136</b>	<b>182 375</b>
Dépôts et cautionnement	77 835		77 835	80 202
Autres immobilisations financières	84 300		84 300	102 173
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>12 291 225</b>	<b>8 879 274</b>	<b>3 411 951</b>	<b>8 489 940</b>
Créances clients et comptes rattachés	1 593 966	1 593 966		1 218 001
Avances de trésorerie consenties aux filiales	(i) 5 330 082	5 330 082		3 710 247
Crédit impôt recherche et autres créances d'impôt	278 799	274 599	4 200	174 205
Impôt différé actif sur les déficits fiscaux reportables	(ii) 3 407 751		3 407 751	2 573 664
Remboursement à recevoir - Litige douane	(iii) 195 000	195 000		
Libération de la souscription à l'emprunt obligataire non convertible à recevoir	795 250	795 250		
Autres	636 060	636 060		749 967
Charges constatées d'avance	54 316	54 316		63 856
Frais d'émission des emprunts	368 251	159 782	208 469	
<b>Etat des créances à la clôture</b>	<b>12 453 360</b>	<b>8 879 274</b>	<b>3 574 087</b>	<b>8 672 315</b>

i: les avances de trésorerie consenties aux filiales font l'objet d'un plan de remboursement à un taux annuel de 10%.

ii : La reconnaissance à l'actif d'une créance d'impôt sur les sociétés relative aux déficits reportables, telle que présentée au § 2.7 et 3.5, se place dans un contexte de perspectives de développement de la société Drone Volt France et sa capacité à utiliser cette créance d'impôt sur les sociétés dans un horizon de temps raisonnable. Le montant de cette créance tient compte de la baisse progressive des taux d'impôt sur les sociétés en France.

- iii: Une décision en matière de droits de douane dans le cadre d'un litige a été rendue au cours du premier semestre 2019. Elle est favorable à la société Drone Volt et a donné lieu à la comptabilisation d'un remboursement à recevoir de 195 K€ parmi les autres charges et

produits opérationnels. Le versement en faveur de Drone Volt interviendra au cours du mois de mars 2020.

## 4.6. Trésorerie

TRESORERIE NETTE - en euros	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	843 502	553 871
<b>Trésorerie active</b>	<b>843 502</b>	<b>553 871</b>
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	0
<b>Trésorerie passive</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TRESORERIE NETTE</b>	<b>843 502</b>	<b>553 871</b>

## 4.7. Capitaux propres

En €uros	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres 31/12/2018</b>	<b>1 066 077</b>	<b>13 841 825</b>	<b>3 637</b>	<b>58 244</b>	<b>-3 873 423</b>	<b>-1 390 762</b>	<b>9 705 599</b>
Affectation du résultat 2018					(1 390 762)	1 390 762	0
Changement de méthode							0
Augmentations de capital	756 153	3 591 834					4 347 987
Frais imputés sur la prime d'émission		(687 110)					(687 110)
Résultat net 31/12/2019						(1 904 751)	(1 904 751)
<b>Capitaux propres 31/12/2019</b>	<b>1 822 230</b>	<b>16 746 549</b>	<b>3 637</b>	<b>58 244</b>	<b>-5 264 185</b>	<b>-1 904 751</b>	<b>11 461 724</b>

Le capital social s'élève à 1.822.230 euros composé de 60.740.984 actions de 0,03 € de valeur nominale.

## 4.8. Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31/12/2018	Augm.	Diminutions		31/12/2019
			Reprise utilisée	Reprise non utilisée	
Provisions pour risques	40 518	30 000	40 518		30 000
Autres Provisions pour charges					
<b>Total</b>	<b>40 518</b>	<b>30 000</b>	<b>40 518</b>		<b>30 000</b>

## 4.9. Etat des dettes

Etat des dettes	31/12/2018	Augm.	Dim.	31/12/2019	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Emprunts obligataires convertibles	1 412 844	4 009 512	3 812 843	1 609 513	0	1 609 512
Autres emprunts obligataires	0	1 700 000	0	1 700 000	799 313	900 687
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 093 705	0	240 821	852 884	140 385	712 499
Autres dettes financières	225 000	1 575 000	380 998	1 419 003	500 089	918 914
Comptes courants associés	1 166	0	0	1 166	1 166	
Avances remboursables	115 515	20 713	0	136 227		136 227
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0	16 043		16 043	16 043	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	435 871	755 098	0	1 190 969	1 190 969	
Dettes fiscales et sociales	341 756	23 270	0	365 026	365 026	
Autres dettes	50 631	316 665		367 296	367 296	
<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>3 676 488</b>	<b>8 416 299</b>	<b>4 434 661</b>	<b>7 658 125</b>	<b>3 380 286</b>	<b>4 277 838</b>

Les dettes financières auprès des établissements de crédits sont des emprunts à taux fixes dont les échéances sont de 1 à 7 années selon les emprunts. Le groupe n'est pas exposé à des risques de taux.

L'assemblée générale du 5 janvier 2016 a approuvé la mise en place d'une ligne de financement par l'intermédiaire d'OCABSA (obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions). Des bons de souscription d'OCABSA ont été émis gratuitement en faveur d'un bénéficiaire unique, la société YA Global Master SPV LTD, un fonds d'investissement géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global, LP.

Cette ligne de financement d'un montant maximum de 5.000.000 € résulte de l'émission d'un nombre maximum de 500 OCA émise à l'initiative de Drone Volt France par tranche de 25 OCA de 10.000 € de valeur nominale soit 250.000 € par tranche.

Les OCA sont émises au pair soit 10.000 € par OCA. Elles ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission. A l'échéance, en cas de non-conversion, les OCA font l'objet d'un remboursement. Elles sont rémunérées au taux de 4% par an. Chaque OCA donne droit à un nombre d'actions qui est fonction du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action DRONE VOLT (tel que publié par Bloomberg) sur les dix (10) jours de bourse précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée après application d'une décote de 8%.

Les OCA sont assorties de Bons de souscription d'action (BSA). Le nombre de BSA attachés aux OCA est déterminé lors de chaque émission des OCA en fonction du prix d'exercice. Ce dernier est égal à 115 % du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action DRONE VOLT (tel que publié par Bloomberg) sur les dix (10) jours de bourse précédant la demande d'exercice des Bons d'Emission ayant conduit à l'émission des OCABSA desquelles les BSA sont détachés. Les BSA sont exerçables dans un délai de 36 mois à compter de leur émission.



Au 31 décembre 2019 l'ensemble des OCABSA a été converti. 5.130.496 BSA ont été attribuées : 1.140.564 en 2016, 1.934.133 en 2017, 2.055.799 en 2018 et aucun en 2019. Chaque BSA donne droit à 1 action. Au 31 décembre 2019, 1 140 564 BSA étaient échus.

L'assemblée générale du 27 avril 2018 a approuvé la mise en place d'une ligne de financement par l'intermédiaire d'OCABSA (obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions). Des bons de souscription d'OCABSA ont été émis gratuitement en faveur d'un bénéficiaire unique, la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES. Cette ligne de financement d'un montant maximum de 8.000.000 € résulte de l'émission d'un nombre maximum de 800 OCA émise à l'initiative de Drone Volt France par tranche de 80 OCA de 10.000 € de valeur nominale soit 800.000 €

Les OCA sont émises à 93% de leur valeur nominale soit un prix de souscription de 9.300 € par OCA. Elles ont une maturité de 5 années à compter de leur émission. A l'échéance, en cas de non-conversion, les OCA font l'objet d'un remboursement. Elles sont rémunérées au taux de 2% par an. Chaque OCA donne droit à un nombre d'actions qui sera égal à 100% de la moyenne de n'importe quel prix moyen pondéré par les volumes sur trois jours, tel que publié par Bloomberg, au cours d'une période de 20 jours précédents la demande de conversion des OCA concernés. Les OCA sont assorties de bons de souscription d'action (BSA). 160.000 BA sont attachés à chaque tranche d'OCA émises (80 OCA). 1 BSA donnant droit de souscrire à 1 action ordinaire de DRONE VOLT.

Le prix d'exercice des BSA est égal au prix moyen pondéré par les volumes au cours des trente jours qui précèdent la date d'émission de la tranche à laquelle sont attachés les BSA concernés, augmenté d'une prime de 20%. Ils sont exerçables durant une période de 3 ans à compter de leur émission.

Au cours de l'année 2019 :

- 5 tranches d'OCABSA, soit 400 OCA, ont été émises et 320 ont été converties ;
- 800.000 BSA ont été attribuées ce qui porte le nombre de BSA au titre des OCA émises à 1.120.000 au 31 décembre 2019. Chaque BSA donne droit à 1 action.

Au cours de l'année 2019 315 ORNANE (Obligations Remboursables en Numéraire et en Actions Nouvelles et Existantes) d'une valeur nominale de 5.000 € chacune soit 1.575.000 € ont été émises. Elles portent intérêt au taux de 7% par an sur 3 ans à compter de l'émission. Cette émission d'ORNANE s'apparente à un prêt classique avec un remboursement mensuel des intérêts et du capital en numéraire et remboursable à tout moment sans pénalités. A l'échéance les souscripteurs recevront un intérêt complémentaire in fine de 7%.

Le 19 décembre 2019 Drone Volt a émis un emprunt obligataire d'un montant de 1.700.000 € représenté par 1.700 obligations d'une valeur nominale de 1.000 € chacune. Les obligations portent intérêt au taux de 12% par an. Ils sont payables mensuellement tout comme les obligations. L'emprunt a une durée de 24 mois.

## 5. Engagements hors bilan

La société n'a donné ou reçu aucun engagement significatif au 31 décembre 2019.

## 6. Tableau des filiales et participations

En millier d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Quote part du capital détenue par Drone Volt	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par Drone Volt non remboursés à la clôture	Cautions et avals donnés par Drone Volt	Chiffre d'affaires hors taxes	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés par Drone Volt
				Brute	Nette					
<b>Filiales (détenues à plus de 50%)</b>										
Drone Volt Scandinavia Aps	7	-890	100%	50	50	618	0	3 177	-482	0
Drone Volt Canada	266	-874	88,61%	234	234	632	0	281	-242	0
Drone Volt Belgique	62	-197	51,00%	31	31	0	0	607	-16	0
Aérialtronics DV BV	200	-3 105	50,20%	100	100	4 080	0	1 272	-1 284	0

## 7. Parties liées

### 7.1. Rémunération des dirigeants

Le Président du Conseil d'Administration perçoit une rémunération brute de 131 063 € Il ne bénéficie pas d'engagement donnée par la société ni de paiement en actions.

### 7.2. Prêts et autres transactions avec les principaux dirigeants

Il n'y pas eu de prêts ou de transactions avec les principaux dirigeants de l'entreprise.

## 8. Evènements post-clôture

Le 30 janvier 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé déclarait que le coronavirus (COVID-19) constituait une urgence de santé publique de portée internationale. A la suite des décisions gouvernementales, la France est entrée en confinement le 17 mars 2020.

A ce jour, Drone Volt n'est pas en mesure de quantifier les conséquences du contexte sanitaire actuel sur ses activités, sa situation financière et ses résultats, compte tenu notamment de l'incertitude quant l'évolution de la pandémie.

Cet évènement postérieur à la clôture de l'exercice est sans lien direct avec une situation existante à la clôture, et sans conséquence sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2019.

Le groupe, dont l'intégralité de la production est réalisée en Europe dans le département DRONE VOLT FACTORY, fait face à un allongement des délais d'approvisionnement de composants électroniques en provenance de Chine en raison de l'arrêt des usines et de la forte réduction des disponibilités de fret. Ces contraintes impactent également l'activité de distribution de Marques Tiers.

Dans le même temps, l'activité DRONE VOLT ACADEMY, pôle de formation du groupe, connaît de nombreux reports en raison des restrictions en termes de déplacement imposées par tous les grands comptes à leurs collaborateurs.

Ainsi, DRONE VOLT annonce que son activité sera moins soutenue qu'anticipée au premier trimestre 2020.

A ce jour, la plupart des fournisseurs chinois annoncent qu'ils reprendront leurs approvisionnements début avril, ce qui permettrait un retour à la normale dès le second trimestre.

Le groupe, qui avait déjà mis en place un programme d'optimisation de ses charges en 2019, a décidé de recourir au chômage partiel pour certains collaborateurs privés d'activité afin de limiter l'impact de cet arrêt partiel d'activité sur sa situation financière.

## 9. Montant des honoraires du commissaire aux comptes

<i>En milliers d'euros</i>	<b>RSM Ouest Audit</b>
<b>Certification des comptes</b>	25 K€
<b>Services autres que la certification des comptes (SACC)</b>	-
<b>Total</b>	<b>25 K€</b>